



CNT-AIT PAU

3, rue de Boyrie

* Permanence le mercredi après-midi

cnt64@yahoo.fr

Section

Précaires

& Chômeurs

► LE CHÔMAGE : ETAT DES LIEUX

Un inscrit sur deux, seulement, à Pôle Emploi - soit près de 2.5 Mo de personnes - bénéficie d'une indemnité de l'Assurance Chômage, et, à chaque instant, un tiers d'entre eux travaille ; autrement dit, au grès des précarités des uns et des autres, ce n'est pas toujours le même tiers. Il faut rappeler, à ce titre, que 70 % des 6,4 millions d'embauches au deuxième trimestre concernent des CDD de moins d'un mois.

► AU FAIT : QUI PAYE QUOI ?

Cette indemnité peut à tout moment devenir nécessaire à tout un chacun pour assurer sa survie et essayer de se reconstruire, ce que les licenciements qui vont être extrêmement facilités par les Lois Travail! vont rendre de plus en plus évident pour beaucoup de salariés sur le point de devenir (*encore plus*) précaires.

L'Assurance n'est pas financée par l'Etat, mais par la solidarité mutuelle des travailleurs eux-mêmes : A hauteur de 2.40% pour le salarié (*soit 24 cents sur une heure rémunérée à 10€*) et à hauteur de 4% sur la part du patron (*inclus dans les 42% du brut salarial qu'il doit verser en sus à des caisses spécifiques*).

Ces 4%, dont il peut être exempté selon les cas, sur le papier, il les paye, certes, mais au fond, il ne fait que les rendre aux travailleurs, en les prélevant sur ses propres bénéfices...

Bénéfices qu'il n'engrange en effet que grâce à la seule force de travail de son salarié.

Ces prélèvements, entre autres modalités, sont actuellement toujours âprement négociés « paritairement » entre syndicats patronaux et syndicats de salariés, ces derniers étant clairement appelés à disparaître, ou, à défaut, à jouer le rôle d'opposants fantoches, suite aux Ordonnances Macron.

► LE GOUVERNEMENT DES PATRONS NOUS PRENDS EN TENAILLE...

Or, mettant en avant le déficit et la dette, inéluctablement provoqués par un chômage toujours plus massif, ce gouvernement Macron, grand facilitateur de licenciements, dumpings, et délocalisations, souhaite que ce soit désormais l'Etat qui prenne complètement la main sur l'Assurance Chômage...

Plutôt qu'un système de cotisations mutualisées, il s'agirait d'utiliser la CSG, une part de l'impôt sur le revenu qui sera bientôt prélevé à la source (*1° Janvier 2018*). Ainsi, l'Assurance ne serait plus un droit déclenché par le travail, mais plutôt considéré d'emblée comme « une aide » de l'Etat, qui serait alors désormais le seul à pouvoir décider des montants et conditions à attribuer à cette assurance : L'objectif de sa politique, clairement, étant de favoriser encore davantage le patronat, d'un côté en généralisant la précarité, de l'autre en la rendant invivable ; la convergence de ces deux points ne pouvant que faciliter la toute-puissance des patrons face aux salariés, ces derniers se retrouvant alors privés des rares leviers qu'une partie d'entre eux avaient jusqu'ici pour essayer de négocier des contrats moins injustes.

► BOUCS EMISSAIRES & FAUSSES SOLUTIONS

Mettre la pression sur les chômeurs ? On sait pourtant pertinemment que les contrôles renforcés mènent seulement, au mieux, à des acceptations immédiates de postes en totale inadéquation avec les profils, ce qui tends à saturer ceux ne nécessitant aucune qualification, justement par les personnes les plus qualifiées...

Tandis que dans le même laps de temps, le nombre de postes à pourvoir, lui, ne change pas.

Au final, ce que l'on veut, c'est radier un maximum de gens, qui, dès lors, devront se contenter d'un RSA, qui ne dépend pas directement de l'Etat... Mais des Régions.



IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique.

Comment croire ces arguments assésés par le gouvernement ou le patronat sous mobile de lutter contre l'ultra-précarité, alors-même que c'est elle qui assoit le plus leur pouvoir ?

C'est donc sans cacher le malin plaisir qu'il y prends que Gattaz peut désormais, sur des médias très complaisants et empressés d'y voir là une demande générale, trompeter à tout-va que la chasse aux chômeurs est ouverte : Sus aux « fainéants, illettrés, alcooliques et fouteurs de bordel, incapables de s'acheter des costumes ; « Formons-les » au savoir (*se soum-*)être en entreprise ! Soyons quotidiennement sur le dos de ces fraudeurs en puissance ! »... Et QUID des puissants fraudeurs pendant ce temps-là ?

► C'EST QUI, LES FRAUDEURS ?

La fraude sociale annuelle constatée (*env. 200 MO € pour la seule Assurance Chômage*) est cent fois moins élevée que la fraude annuelle patronale et fiscale (*Plus de 20 MA € chacune*) ; au-delà de ces montants constatés, des délits qui ne donnent respectivement pas suite aux même « petits arrangements » avec l'administration selon que l'on soit pauvre ou non, il y a les montants estimés des fraudes non décelées, qui viennent tripler, et plus, la mise : Selon le syndicat des finances publiques Solidaires, entre 60 et 80 milliards d'euros de recettes fiscales sont perdues chaque année en France, du fait de la fraude fiscale, et 40 à 60 du fait de l'optimisation fiscale. Là encore, selon le type de fraude, non seulement les contrôles ne sont pas aussi zélés et systématiques, mais ils sont rendus d'autant plus difficiles que la complexité de contrôler augmente avec les moyens juridiques des fraudeurs pour brouiller les pistes.

► LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE ? AUTORITE, INEGALITE, IDENTITE !

Inégalités devant le contrat, inégalités devant la loi, inégalités devant le contrôle et la répression : La Ripoublique est En Marche! ...C'est l'escalade ! Et rien ne semble pouvoir arrêter cette corruption dans son irrésistible ascension, dont Macron se dit lui-même, non sans s'en auto-délecter, « Premier-de-Cordée ».

► LE SALAIRE DES DRH... PAYE PAR LA « SOLIDARITE »

Avant même que cette politique du gouvernement ne soit pleinement déployée, son spectre a déjà eu des incidences sur les dernières négociations paritaires en date ; notamment, depuis Septembre, les seniors en ont particulièrement fait les frais, essayant une baisse de leur durée d'indemnisation spécifique : En effet, pour répondre à la difficulté accrue des seniors à retrouver un emploi, les demandeurs d'emploi de cette catégorie bénéficiaient encore, l'an dernier, d'un allongement de la durée maximale d'indemnisation, de deux à trois ans qui se déclenchait à partir de 50 ans. Le dernier accord de l'Unédic a porté ce seuil à 55 ans (*avec une diminution progressive des droits entre 53 et 55 ans*). Emmanuel Macron veut encore le repousser, à 59 ans.

En compensation, ils se voient dotés d'un capital d'heures de formation à utiliser : A croire que leur expérience sur le terrain serait insuffisante (!) et expliquerait d'une part leur licenciement et d'autre part leurs difficultés à se faire réembaucher ensuite : On nous prend vraiment pour des c...
...Surtout quand on réalise le contenu de ces formations et à qui le rôle de les diriger est dévolu ; les DRH de boîtes privées, déjà bien installés dans cette niche, s'en frottent les mains à l'avance.

Les seniors ne sont pas les seuls à trinquer : Jusqu'ici, un demandeur d'emploi retrouvant une activité partielle pouvait cumuler son petit salaire avec une partie de son allocation chômage durant la totalité de sa durée d'indemnisation, soit jusqu'à deux ans. Emmanuel Macron avait exprimé le souhait de réduire cette durée de moitié, à un an, ce qu'il ferait sans nul doute immédiatement si c'était l'Etat qui avait la main et non les organisations paritaires... Toutefois, là encore, l'orientation politique du gouvernement a pesé sur les négociations, et, à défaut de changer le plafond de la durée d'indemnisation dans l'immédiat, on recalcule la durée elle-même... Sous couvert d'équité entre contrats successifs et contrat constant, sur une même durée, on ne prend plus en compte les week-ends et jours fériés... Or, ce faisant, le calcul de cette durée est modifié de telle sorte qu'elle soit systématiquement réduite, et non le contraire !

► ORGANISONS DES MAINTENANT LA RIPOSTE, SOCIALE & SYNDICALE !

Les attaques répétées du gouvernement et du patronat sont à la fois ciblées et généralisées et d'une ampleur sans précédent : Pas de riposte sociale possible sans contrer la désinformation et prendre part à organiser une mobilisation unitaire et massive. Le temps joue contre nous, puisqu'ils prennent toujours plus en puissance, mais il nous rapproche aussi inéluctablement d'une plus grande cohésion ...Dans la pauvreté.

CNT-AIT PAU - 3, rue de Boyrie - cnt64@yahoo.fr - Permanence le Mercredi après-midi